

SYNDICAT MIXTE DE  
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

**Natura 2000 « Bancs sableux de l’Espiguette »  
(site FR 9102014)**

**Compte-rendu de la commission thématique « Environnement »  
du 4 juillet 2012 à 14h00 au Yacht Club de Port-Camargue**

**Personnes présentes** (classées par ordre alphabétique)

ARNASSANT Stéphan	Parc naturel régional de Camargue
BAY Emily	stagiaire au Seaquarium (master 2 gestion des littoraux et des mers)
BELLET André-Louis	Président Haute mer France, fédération française des pêcheurs en mer, président du centre français de pêche camarguais Grau-du-Roi/Port Camargue
BICHOT Amandine	Chargée de mission littoral/EID Méditerranée
CARETTE Alice	ASPPC
CASTERA Julie	Andromède Océanologie
CAVAILLES Michel	Capitainerie de Port-Camargue
CŒURDACIER Jean-Luc	IFREMER
CONSTANTIN Pauline	Syndicat Mixte de gestion et de protection de la Camargue gardoise
CORRE Marion	Agence des Aires marines protégées
DESMARET Yves	Conseil général 30 – service environnement
GOSELIN Jean-Francis	Président de la SPN du Gard- membre du CNPN
LAVISSE Marc	Camargue-Littoral-Environnement / Amicale des plaisanciers graulens
LEPAIS Lauriane	Soigneuse au Seaquarium
LEPERS Michel	FNPPSF délégation Languedoc-Roussillon
PELORCE Jacques	Camargue-Littoral-Environnement
PONTIER Cloé	Stagiaire Agence des Aires marines protégées
QUIGNARD Jean-Pierre	Professeur de biologie marine
RAY Jean-Marie	FNPSA (fédération nationale de pêche sportive en apnée)
SARGUEIL Hervé	Adjoint au Maire du Grau-du-Roi
SERAZIN Thomas	CRPMEM Languedoc-Roussillon
TUPIN-JEAN ALPHONSE Charlotte	GECEM
VIANET Régis	Parc naturel régional de Camargue – Directeur Adjoint.

**Personnes excusées**

AUSCHER Fabrice	DREAL LR
BUET Bernadette	DRASM
MARCHAL Francis	Direction départementale de la cohésion sociale du Gard
MAROBIN-LOUCHE Delphine	Parc naturel régional de Camargue
PAILLARD Laurence	DDPP

**Ordre du jour :**

- Présentation du diagnostic environnemental

Régis Vianet accueille les participants.

Melle Castera présente le diagnostic environnemental du site réalisé par Andromède Océanologie pour l'Agence des Aires marines protégées (voir le diaporama).

M. Pelorce insiste sur la problématique de la qualité de l'eau sur le site.

Melle Constantin indique que le nettoyage des plages de l'Espiguette se fait manuellement et qu'un projet de distribution de boîte à mégots est prévu.

Mme Corre propose d'intégrer les structures CLE du comité de bassin dans le DOCOB.

M. Arnassant explique que le chalutage dans les 3 milles marins a des impacts sur la pêche artisanale (destructions de filets, amenuisement de la ressource) et sur l'environnement car il entraîne une mortalité des juvéniles et accentue l'envasement du site par remaniement sédimentaire.

M. Gosselin s'interroge sur l'action de la police en mer sur ces actes illégaux.

M. Vianet indique qu'il y a maintenant des audiences dans les tribunaux qui rassemblent plusieurs jugements liés à la pêche ce qui permet de prendre le problème dans toute son ampleur ainsi que de se porter partie civile. Le Parc s'est déjà présenté plusieurs fois comme partie civile ce qui a permis de doubler les amendes avec les dommages et intérêts dus en sus. Les amendes restent cependant faibles.

M. Arnassant explique que le DOCOB a ses limites pour traiter le sujet mais peut permettre de mettre en avant le problème.

M. Cavallès s'interroge sur le rôle du sémaphore à ce sujet et sur les possibilités d'augmenter la surveillance grâce aux moyens nautiques du port.

Pour M. Ray, les amendes ne sont pas assez sévères.

M. Arnassant résume le problème :

- manque de surveillance
- amendes insuffisantes.

Pour M. Vianet, il faudrait sensibiliser la profession des impacts du chalutage sur l'environnement et la ressource.

M. Lavisse pense que les prud'homies ont ce rôle de sensibilisation.

M. Sérazin rappelle que le nombre de chalutiers en infraction n'est pas représentatif de l'ensemble de la filière et qu'il ne faut pas stigmatiser une profession plus qu'une autre.

Pour M. Cavallès, une extension du site Natura 2000 serait intéressante plus au Nord (zone d'accrétion) dans la langue de sable où se trouvent les hippocampes et les herbiers, cette zone étant d'un intérêt biologique fort. Sur cette zone, la pression de pêche est également très forte. Il y a une très forte pression anthropique (pêcheurs, baigneurs, plaisanciers au mouillage, jet-ski) et des conflits d'usage en augmentation. De plus, c'est sur cette langue de sable qu'a été pris le sable ayant servi au rechargement des plages du golfe d'Aigues-Mortes.

A la question posée de la mise en place de récifs artificiels sur le site, M. Sargueil répond que le fort hydrodynamisme local ne permettrait pas leur bonne tenue.

Pour Melle Corre, il reste à déterminer sur un site classé pour ces bancs sableux en quoi modifier l'habitat sableux par du substrat dur va permettre de le conserver.

M. Vianet ajoute que d'autres outils peuvent être utilisés. Par exemple dans le golfe de Beauduc un cantonnement de pêche de 450 ha va être créé, ce qui va permettre, grâce à l'« effet réserve »,

d'avoir un impact positif en périphérie du site. Sur cette zone des dispositifs concentrateurs de juvéniles, amarrés au fond devrait permettre de faire des abris pour les juvéniles de poissons.

Il retient comme enjeux du site :

- une forte variabilité spatio-temporelle des habitats avec des biocénoses en très forte dynamique (ne pas s'arrêter aux espèces d'intérêt communautaire),
- de fortes interactions avec la frange littorale en évolution constante.
- La langue de sable au nord du site
- La qualité de l'eau.

M. Bellet insiste sur la très forte pression exercée par les pêcheurs petits métiers avec l'observation de très nombreux filets. Il observe une raréfaction des poissons surtout depuis l'an dernier.

M. Serazin relativise en expliquant que le rôle des pêcheurs plaisanciers n'est pas non plus anodin car tous ne sont pas responsables. Une étude sur le bar a mis en évidence que pour 100 kg de bar pêchés 50 % l'étaient par des pêcheurs professionnels et 50% par des pêcheurs plaisanciers.

Melle Corre ajoute que la raréfaction de la ressource est un problème plus global qui englobe notamment le recrutement.

Pour M. Vianet, si la ressource diminue, il est de plus en plus difficile de la partager. Les causes restent complexes et multifactorielles car le milieu marin est le réceptacle de nombreuses activités :

- qualité de l'eau
- changements climatiques
- modification des milieux par l'homme...

Mme Tupin-Jean-Alphonse ajoute que la ressource halieutique doit être partagée également avec les prédateurs naturels comme les cétacés observés sur le site.

Parmi les prédateurs naturels, M. Cavallès a observé l'augmentation du nombre de cormorans qui pêchent dans le port.

Melle Corre informe du programme de l'agence des Aires marines protégées en cours sur les observations (par avion et par bateau) des oiseaux et mammifères marins (PACOMM).

Elle ajoute que la tortue caouanne revêt un intérêt particulier sur le site du fait de la présence du centre de soins pour tortues marines basé au Seaquarium. Chaque année une vingtaine de tortues soignées sont relâchées depuis la plage de l'Espiguette ou au large en bateau.

D'après M. Serazin, le CESTMED aurait indiqué qu'il y avait un faible nombre de captures sur le site.

Mme Corre informe de l'existence de fiches nationales réalisées par le Museum d'histoire naturelle et l'IFREMER pour connaître la conduite à tenir par les professionnels de la pêche en cas de captures accidentelles de différentes espèces dont la tortue caouanne.

M. Vianet clôt la discussion et remercie M. Cavallès de son accueil dans cette salle de Port Camargue. Il donne rendez-vous en décembre pour le volet socio-économique.